

ACTION URGENTE

UN MILITANT EMPRISONNÉ PRIVÉ DE SOINS VITAUX

Robert San Aung, un militant pour la démocratie qui est emprisonné, a besoin de soins médicaux de toute urgence : il a perdu l'usage d'un œil depuis son transfert à la prison de Kale, dans la division de Sagaing (nord-ouest du Myanmar), à la fin de l'année 2008. Il n'a toujours pas été autorisé à consulter un ophtalmologue.

Robert San Aung a été arrêté le 19 juin 2008 pour avoir participé à une manifestation pacifique devant le domicile d'Aung San Suu Kyi, dirigeante détenue du mouvement en faveur de la démocratie. Il a été condamné à deux ans et demi d'emprisonnement pour le rôle qu'il a joué dans cette manifestation. Le 24 novembre, il a été transféré de la prison d'Insein, dans sa ville d'origine, Yangon (ex-Rangoon, la principale ville du Myanmar), à celle de Kale, située à environ 1 090 kilomètres.

D'après une source fiable qui est régulièrement en contact avec lui, il a récemment perdu l'usage d'un œil et l'administration pénitentiaire ne lui permet pas de recevoir des soins spécialisés. Tous les États sont tenus de veiller à ce que chaque prisonnier ait accès aux soins médicaux dont il a besoin. Pourtant, à la connaissance d'Amnesty International, depuis qu'il est détenu à la prison de Kale, Robert San Aung n'a été examiné qu'une fois par un médecin, le 25 juin. Au cours de cette visite, le médecin lui a donné 10 doses d'analgésique, mais il n'a reçu aucun soin depuis lors.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à faire le nécessaire pour que Robert San Aung reçoive sans délai des soins médicaux spécialisés pour son problème oculaire, ainsi que tous les autres soins dont il pourrait avoir besoin ;
- engagez-les à le remettre en liberté immédiatement et sans condition dès qu'il aura bénéficié de la prise en charge médicale dont il a besoin de toute urgence ;
- rappelez-leur que les États sont tenus de veiller à ce que tous les prisonniers aient accès à des soins et traitements médicaux adaptés dès qu'ils en ont besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 NOVEMBRE 2009 À :

Ministre de l'Intérieur :
Maung Oo
Ministry of Home Affairs
Office No. 10
Naypyitaw, Myanmar
Fax : +95 67 412 439
Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Information :
Brigadier-General Kyaw Hsan
Ministry of Information
Bldg. (7), Naypyitaw,
Myanmar
Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères :
Nyan Win
Ministry of Foreign Affairs
Naypyitaw, Myanmar
Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT EMPRISONNÉ PRIVÉ DE SOINS VITAUX

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Robert San Aung est un avocat qui a été radié en 1993 pour avoir fourni une assistance juridique à des dirigeants du mouvement en faveur de la démocratie et critiqué le système judiciaire du Myanmar. Il a été emprisonné de 1997 à 2003 en raison de ses activités politiques dans le cadre du mouvement pour la démocratie. Son cas a déjà fait l'objet de l'AU 27/09 (ASA 16/001/2009, 26 janvier 2009).

À l'heure actuelle, plus de 2 000 prisonniers politiques se trouvent dans les prisons du Myanmar. Tous risquent de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. À la suite d'une amnistie gouvernementale annoncée le 17 septembre, 7 114 prisonniers ont été libérés pour « *raisons humanitaires* ». Seuls 127 d'entre eux étaient des prisonniers politiques. Les dissidents politiques et les militants pour la démocratie sont régulièrement harcelés et placés en détention au Myanmar.

À cause des conditions déplorables et du manque de soins médicaux adaptés dans les prisons de ce pays, les personnes qui y sont détenues sont souvent malades. Amnesty International reçoit régulièrement des informations faisant état du refus des autorités pénitentiaires de fournir des médicaments ou des soins médicaux à des prisonniers politiques. Un autre prisonnier politique, Hla Myo Naung, risque de devenir totalement aveugle car il est privé de soins médicaux spécialisés (voir l'AU 83/09, ASA 16/002/2009, 26 mars 2009). Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'a pas été autorisé à accéder aux prisons du Myanmar depuis près de quatre ans.

AU 259/09, ASA 16/007/2009, 28 septembre 2009

